

Labellisation des statistiques trimestrielles d'effectifs salariés au niveau national

12 octobre 2016

Sommaire

1. La production statistique de l'Acoss
2. La labellisation en 2011, et pour 5 ans
3. Statuts d'avancement des recommandations de 2011
4. Travaux et prochaines échéances
5. Les grandes étapes de production statistique conjointe
6. Estimations trimestrielles d'emploi Insee / Acoss / Dares
7. Les chantiers ayant aboutis en 2015 et 2016
8. La publication Acoss des effectifs salariés dans le cadre de la convergence
9. L'évolution méthodologique en cours du fait de la DSN
10. En conclusion

1. La production statistique de l'Acoss

- La direction de la statistique produit des données issues des outils de gestion métier (déclaration des cotisants, recouvrement, paiements, contrôle...) pour l'ensemble des catégories de cotisants (salariés des secteurs privé et public, travailleurs indépendants et particuliers employeurs).
- L'information de gestion est centralisée à l'Acoss dans un entrepôt de données avec un historique qui permet de restituer une vision globale à partir de données présentes dans les outils de gestion des Urssaf.
- L'Acoss a priorisé la production d'indicateurs portant sur la masse salariale, et sur sa décomposition entre effectifs salariés et salaire moyen par tête (SMPT). Elle a produit dès 2004 ces informations sur le secteur privé, au niveau national comme au niveau local.

2. La labellisation en 2011, et pour 5 ans

- La série trimestrielle d'effectifs salariés produite par l'Acoss **au niveau national** sur le secteur privé a été proposée à la labellisation en 2011.
- La série trimestrielle concernant la masse salariale du secteur privé et celles sur les déclarations préalables à l'embauche (trimestrielle et mensuelle) l'ont été en 2013.
- L'ASP a labellisé les séries susmentionnées pour 5 ans et a formulé des recommandations. En 2011, les recommandations portaient sur les conditions de diffusion et la plus grande transparence sur les écarts Insee/Acoss.

3. Statuts d'avancement des recommandations de 2011

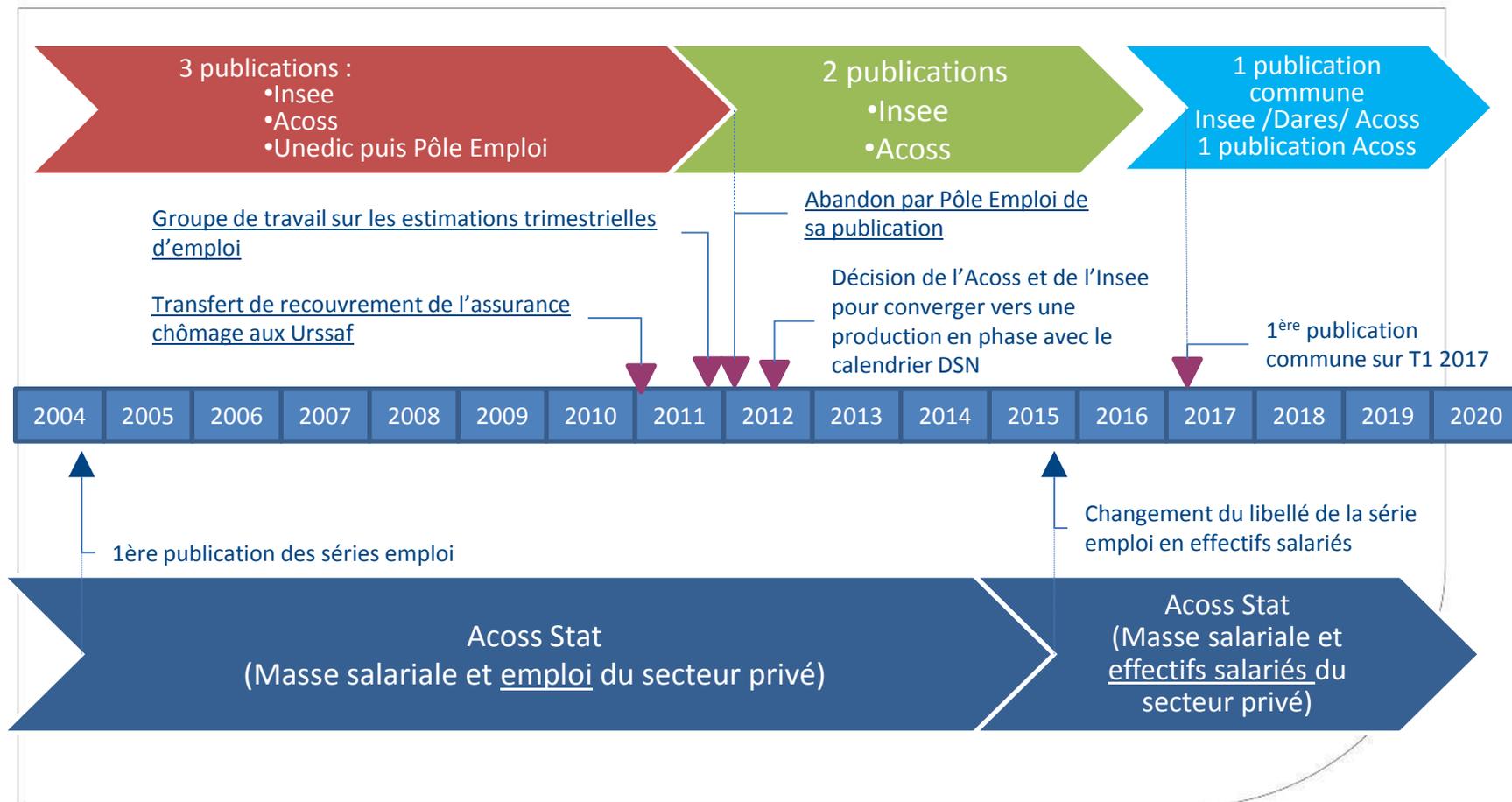
Libellé de la recommandation	Statut
<input type="checkbox"/> Amélioration des conditions de diffusion	
Protocole de diffusion aligné sur celui de l'Insee – Respect du code des bonnes pratiques de la statistique européenne en matière de diffusion des données statistiques <i>(diffusion aux cabinets la veille, pas de conférence de presse sous embargo, affichage d'un calendrier de diffusion sur le site)</i>	
<input type="checkbox"/> Plus grande transparence sur les écarts entre les indicateurs de l'Insee et l'Acoss	
Transparence sur les écarts Insee-Acoss <i>assuré à T+45 dans le cadre de la réunion d'échanges sur l'emploi flash et à t+67 dans le cadre de la réunion de concertation pour la publication de l'emploi à t+70 – Pas de publication grand public des écarts</i>	
Transparence sur les corrections portées sur les publications antérieures <i>Assuré par le tableau des révisions publié dans chaque Acoss Stat</i>	
Transparence sur la méthodologie et sur les évolutions méthodologiques des séries <i>assuré dans l'Acoss Stat par l'insertion d'un avertissement ou d'un complément méthodologique</i>	

4. Travaux et prochaines échéances

En 2016, 5 ans après 2 constats :

- Par rapport à 2011, le contexte a changé avec la volonté partagée de :
 - réduire le nombre de publications sur les effectifs à partir d'une même source (Urssaf),
 - de réduire les écarts entre les différentes estimations emploi/effectif,
 - de converger sur proposition de l'Insee vers une publication unifiée,et enfin, avec la prise en compte de la DSN dans les statistiques produites.
- La convergence Insee/ Acooss / Dares pour la publication commune des estimations trimestrielles d'emploi a largement orienté les chantiers des équipes statistiques de l'Acoss. La convention Insee - Acoss, en cours de finalisation, fixera durablement les conditions de production (bilan de production et documentation des processus statistiques). Elle assure la qualité, ainsi que le pilotage de la publication conjointe sur le champ privé hors interim.

5. Les grandes étapes de production statistique conjointe



6. Estimations trimestrielles d'emploi Insee / Acooss / Dares



Objectifs

Aboutir à une publication commune sur la validité du 1er trimestre juin 2017 :

- l'Acoss produit les données d'évolution des effectifs salariés sur le secteur privé (régime général, hors intérim et hors salariés des particuliers employeurs) ;
- la Dares produit les évolutions d'emploi sur l'intérim (avec correction de la multiactivité) à partir des données issues des relevés mensuels de missions de Pôle emploi, puis à terme de la DSN ;
- l'Insee produit les données d'évolution sur la fonction publique, le secteur agricole et les salariés des particuliers employeurs.

7. Les chantiers ayant aboutis en 2015 et 2016

Dans le cadre des groupes de travail, des travaux communs ont permis d'aboutir à :

- **Désaisonnalisation** – Définition de la méthode et choix de l'outil
- **Définition du champ public/privé** – Identification et réalisation de travaux de fiabilisation de la forme juridique
- **Flux / dessin de fichiers** – Définition du format de fichier et transmission à l'Insee
- **Bilans qualité** – Définition et premier envoi des bilans de production à l'Insee

8. La publication Acooss des effectifs salariés dans le cadre de la convergence

Publication	Périmètre	Exclusion	Concept
Estimations trimestrielles d'emploi	Public Privé (yc intérim, agriculture et salariés des particuliers employeurs)	Mayotte (dans un premier temps)	Emploi corrigé de la multiactivité
Effectifs salariés	Privé (yc intérim, hors MSA, hors salariés des particuliers employeurs)	Mayotte (dans un premier temps)	<p>Actuellement Salariés détenteurs d'un contrat actif en fin de période</p> <p>A partir du T1 2017 Salariés détenteurs d'un contrat actif en fin de période pour le privé hors intérim Emploi corrigé de la multi activité pour l'intérim (Dares)</p>

9. L'évolution méthodologique en cours du fait de la DSN

L'effectif salarié est l'effectif fin de trimestre. Il était déclaré dans les BRC. Les DSN se substituent progressivement aux BRC. Leur généralisation à toutes les entreprises est prévue début 2017.

- Dans la DSN, les effectifs sont en principe déclarés suivant la même définition que dans les BRC.
- Les effectifs sont aussi recalculés à partir des données individuelles déclarées par les entreprises.

Les comportements déclaratifs sont en évolution, mais l'effectif déclaré reste une information auxiliaire dont il serait prématuré de se dispenser.

La DSN permet une couverture plus exhaustive des effectifs.

Elle permet d'obtenir des séries plus homogènes mais oblige à une évaluation de la qualité des effectifs calculés au regard de l'existant.

- Les évolutions méthodologiques liées à la convergence Insee/Acoss/Dares seront mises en œuvre sur les données du 1^{er} trimestre 2017.
- L'Acoss Stat relatif aux effectifs salariés et à la masse salariale du 3^{ème} trimestre 2016 (décembre 2016) annoncera ces évolutions méthodologiques.
- Dans ce cadre, l'Acoss demande le renouvellement de la labellisation des séries trimestrielles d'effectifs salariés **au niveau national**.
- Une demande de labellisation des séries d'effectifs salariés et de masse salariale **au niveau local** est envisagée pour 2018 après la généralisation de la DSN à l'ensemble du secteur privé. Elle s'inscrira alors dans le processus de réexamen de la labellisation de l'ensemble des séries Acoss.

Nous vous remercions de votre attention.